

N°2023-12

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 12 Avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le mercredi 12 avril, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16
En exercice : 16
Présents : 11
Pouvoirs : 4

date de convocation : 05/04/2023
date d'affichage : 05/04/2023

Présents votants :

M. GASQUET Jean-Paul - Mme CATALA Marie-Claude – Mme DESSAINTJEAN Agnès - Mme MORIAUD Monique – M. FLAUDER Jean-Pascal - Mme THOMASSON Sylvie – Mme TERNAUX Marie-Anne – M. TRIPOZ René – Mme GUERRIER Bernadette – Mme DUCLOS Christiane – M. COLLIER Maxime

Excusés ayant donné pouvoir :

- Mme DESBONNE Marie-Thérèse donne pouvoir à Bernadette GUERRIER
- Mme MINOT Madeleine donne pouvoir à Sylvie THOMASSON
- Mme MARGAND Laura donne pouvoir à Marie-Anne Ternaux
- Mme CIMETIERE Nicole donne pouvoir à Marie-Claude CATALA

Président de séance : M. GASQUET Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme MORIAUD Monique

Approbation du Budget primitif du CCAS – Exercice 2023

Voici le budget proposé pour 2023

Budget CCAS - Dépenses	
ARTICLE	BP 2023
6064 - Fournitures administratives	100,00 €
6068 : Autres fournitures	100,00 €
6232 : Fêtes et cérémonie	13 100,00 €
6562 : Aides	2 500,00 €
6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres	7 650,00 €
674 - Subvention exceptionnelle	500,00 €
TOTAL	23 950,00 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le



ID : 069-200083616-20230412-CCAS_2023_12-BF

Budget CCAS - Recettes	
ARTICLE	BP 2023
002 : Résultat de fonctionnement reporté	4 207,69 €
7031 : Concessions cimetières	1 742,31 €
706 - Prestations de services	3 000,00 €
7474 : Communes	15 000,00 €
TOTAL	23 950,00 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2023 comme présenté dans les tableaux ci-dessus.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET